

VILLE  
DE  
MOULINS-LÈS-METZ

SEANCE DU 23 FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Château FABERT en séance publique sous la Présidence de Madame Claudie FUZEWSKI, Première Adjointe au Maire.

Département  
de la Moselle

Arrondissement  
de METZ

Nombre des Membres  
du Conseil Municipal  
élus : 29

Nombre des Membres  
en fonction : 29

Nombre des Membres  
qui ont assisté à  
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 27

Convoqués le :  
17/02/2021

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210223-2021-08-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Affichage : 25/02/2021

**Étaient présents :** Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Adjoint au Maire. Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents :**

**Étaient excusés :** Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Madame Vanessa CARRARA.

Monsieur Francis GUEHERY, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Pascale HOLLE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Armelle CHAMPLON.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Valérie BOHR.

Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT.

**Secrétaire de séance :** Madame Maryse GLEMET

=====

**POINT 2021 -08- Appel à projet commun DETR/DSIL 2021 – Demande de subventions**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

L'épidémie de la Covid-19 appelle un effort sans précédent de relance de l'économie pour lequel l'Etat se mobilise au travers du plan « France relance », auquel les collectivités territoriales sont pleinement associées.

Les dotations DETR et DSIL (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour 2021 font l'objet d'un document commun et les demandes doivent parvenir en sous-préfecture, terme de rigueur, pour le 31 janvier 2021.

La ville de Moulins-lès-Metz, pour être certaine de bénéficier de ces aides, prévoit d'inscrire, au budget primitif 2021, les crédits ci-dessous énumérés qui font l'objet d'un dépôt de dossier plus particulièrement dans le domaine « cadre de vie et maintien du service public » :

- la somme de 67.189,00 € HT pour « l'acquisition d'un premier véhicule propre et d'un désherbeur à eau » pour lesquels elle sollicite une subvention de 50 % au titre de la DETR,
- la somme 32.793,61 € HT dont 22.957,61 € HT sur 2021 et 9.836,00 € HT sur 2022 pour la « reprise des sols coulés de l'aire de jeux rue de Bretagne » et la « Requalification de l'éclairage des courts intérieurs du tennis » (deux phases

restantes 2021 et 2022) pour lesquelles elle sollicite une subvention de 30 % pour l'aire de jeux et 50 % pour le tennis au titre de la DETR.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer ces trois dossiers au titre de l'appel à projet commun DETR/DSIL 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes.

**Approuvé à l'unanimité.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CONFORME  
MOULINS-LES-METZ, le 23/02/2021



Pour le Maire,  
La Première Adjointe au Maire,  
Claudie FUZEWSKI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210223-2021-08-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Affichage : 25/02/2021

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.